

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 30/06/2014

Date d'affichage : 01/07/2014

**de la Commune de COGOLIN**  
**Séance du LUNDI 07 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR - Maria De Fatima FIANDINO - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

Formalités de publicités effectuées,  
le : 21 JUIL. 2014

Transmis en Sous-Préfecture de  
DRAGUIGNAN, 10 JUIL. 2014

Visa du : 10 JUIL. 2014

**POUVOIRS** : Aimé GARNIER à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER /

**ABSENTE** : Marie-Ly GARCIA

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune reçoit chaque année les renforts de gendarmerie durant la saison estivale.

La Commune est propriétaire d'un appartement situé rue Nationale au-dessus du Musée Sellier, doté de quatre couchages, pouvant être affecté au logement de ces personnes.

La Commune se propose de mettre à disposition des renforts de gendarmerie, cet appartement composé de deux chambres, une salle de bain, wc, pièce à vivre, cuisine, terrasse ainsi que du mobilier et du matériel électroménager.

Cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit.

La Commune propose de transcrire cette mise à disposition par le biais d'une convention.

**N°2014/095**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT  
AUX RENFORTSDE GENDARMERIE**

N° 2014/095

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT  
AUX RENFORTS DE GENDARMERIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de mettre à disposition pour les renforts de gendarmerie le logement sis rue Nationale situé au-dessus du Musée Sellier et ce durant la saison estivale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



*M. E. Lansade*  
Marc-Etienne LANSADE